

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2092

8 septembre 2011

SOMMAIRE

Alimede Luxembourg S.à.r.l 100395	GEFS Holdings S.à r.l
DB Equity S.à r.l100411	Gemini Trading S.à r.l
EURX Theta Investment S.à r.l100370	Genpact Luxembourg S.à r.l100394
EURX Zeta Investment S.à r.l100374	Gerstlauer Consulting S.à r.l 100412
EURX Zeta Investment S.à r.l100374	Gestador S.A
EURX Zeta Investment S.à r.l100374	GFI Finance S.à r.l100412
Extenso Holding S.A100374	GFI Group S.à r.l100413
Fedelia S.à r.l	GFI Group Services Lux Limited100416
Finadis S.A. SPF100386	GrandVes Invest S.A100394
Finexeo S.A	Greenhouse Berlin I S.à r.l100395
Finomega S.A100380	Green Life Communication S.A 100413
Finomega S.A100380	Griffin Residential S.à r.l 100401
Finpromotion International Holding S.A.	Hardt Group Securities S.A100403
100380	Império Bonança - Companhia de Seguros
Fintrentuno S.A100375	S.A100381
Fipertec S.à r.l	Interpublic Group of Companies Holding
Firebird Mongolia Holdings S.à r.l 100375	(Luxembourg) S.à r.l
First Donaim S.A100376	Jeurggen100413
First Donaim S.A100376	Kalyna S.à r.l
First Donaim S.A100376	Martin Pecheur Limited100370
Fizz Beverage S.àr.l	MILLA S.A., société de gestion de patri-
FLE Finco S. à r.l100387	moine familial100394
Florentin Stratégies100377	Netif S.A
Focha Investments SA100393	Oil & Gas Equity S.A
Foncière de la Cote100393	OtterBox Luxembourg S.à.r.l 100401
Fondation Home Saint Jean100402	Poerf Holdco No 1 S.à r.l
Force One100383	Retail Equity Holding Real Estate S.A 100401
Fortis Bank Reinsurance S.A 100377	SUPERCONFEX LUXEMBOURG en abré-
Garena Invest S.à r.l	gé SC Luxembourg100381
Gecomad S.à r.l	VRWAY Communication S.A100376
Gefinor S.A	ZT General Partner S.à r.l
Gef Real Estate Holding100410	



Martin Pecheur Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 147.756.

EXTRAIT

La société Kingfisher International Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social au 3, Sheldon Square, W26PX Paddington, Londres, inscrite au registre Companies House sous le numéro 02558762, agissant par sa succursale luxembourgeoise Kingfisher International Holdings Limited – Luxembourg Branch inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B147359, en sa qualité d'associé unique de la société Martin Pecheur Limited, a pris acte de la démission comme gérant de Mme Clare Wardle et nomme comme nouveau gérant avec effet au 15 Juillet 2011 Madame Kathryn Barbara Hudson, née le 31 août 1974 à Leicester et demeurant professionnellement au 3, Sheldon Square, Paddington, London W2 6PX, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011099434/18.

(110112648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

EURX Theta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.733.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099267/9.

(110112697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of July.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft für Immobilien mbH having its registered office located at Fuhlentwiete 20355 Hamburg Germany, registered in Hamburg, (Germany), under company number HRB 108068,

hereby represented by Mr Wayne Fitzgerald, private employee, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg,

by virtue of a proxy established under private seal on 29 June 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party declares being the sole shareholder, (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "POERF HOLDCO No 1 S.à.r.l.", registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 158.002, having its registered office in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 16 December 2010, published in the Mémorial C on 483 of March 15 th , 2011 (hereinafter referred to asthe "Company").

The share capital of the Company is currently set at EUR 15,000 (fifteen thousand Euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) issued shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, consisting in: (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (individually, the "Ordinary Share", and together the "Ordinary Shares"), and (ii) 2,500 (two thousand five hundred) tracker redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Tracker Shares" or "T Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 2,000 (two thousand) T Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T1 Shares") and b) 500 (five hundred) T shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T2 Shares").



The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

Agenda

- 1. The Company will create and issue 101,626 (one hundred and one thousand six hundred and twenty six) new T1 Shares each having a par value of EURO 1 (1 Euro), each having the same rights and obligations as the existing T1 shares and with a total issue share premium of EURO 10,060,982 (the "Share Premium") (ten million sixty thousand nine hundred and eighty two Euros)
- 2. The Company will create and issue 24,292 (twenty four thousand two hundred and ninety two) new T2 Shares each having a par value of EURO 1 (1 Euro), each having the same rights and obligations as the existing T2 shares and with a total Share Premium of EURO 2,404,902 (two million four hundred and four thousand nine hundred and two Euros)
- 3. The Company will create and issue 11,262 (eleven thousand two hundred an sixty two) new A1 shares each having a par value of EURO 1 (one Euro) and with a total Share Premium of EURO 1,114,938 (one million one hundred fourteen thousand nine hundred and thirty eighty Euros)
- 4. Subscription and full payment of the New Shares and full payment of the Share Premium by the Sole Shareholder by contribution in kind;
 - 5. Decision to amend article 6.1 of the Articles, as follows:

"The Company's capital is set at EUR 152,180 (one hundred and fifty two thousand one hundred and eighty Euro), represented by 152,180 (one hundred and fifty two thousand one hundred and eighty) issued shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, consisting in: (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (individually, the "Ordinary Share", and together the "Ordinary Shares"), and (ii) 128,418 (one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighteen) tracker redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Tracker Shares" or "T Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 103,626 (one hundred and three thousand six hundred and twenty-six) T1 Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T1 Shares") and b) 24,792 (twenty-four thousand seven hundred and ninety-two) T2 shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T2 Shares") and 11,262 (eleven thousand and two hundred and sixty two) A1 shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares")"arrange for payment of the subscription amount as well as the share premium;

- 6. approve, sign and lodge for and on behalf of the Sole Shareholder any forms or documents required for the increase of the share capital of the Company and allocation of the Share Premium;
- 7. approve, execute and deliver such documents and do such acts for and on behalf of the Sole Shareholder as the Attorney deems necessary to give effect to the transactions contemplated in this power of attorney.
 - 8. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue 101,626 (one hundred and one thousand six hundred and twenty-six) new T1 Shares each having a par value of EURO 1 (1 Euro), each having the same rights and obligations as the existing T1 shares and with a total issue share premium of EURO 10,060,982 (the "Share Premium") (ten million sixty thousand nine hundred and eighty-two Euros)

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue 24,292 (twenty-four thousand two hundred and ninety two) new T2 Shares each having a par value of EURO 1 (1 Euro), each having the same rights and obligations as the existing T2 shares and with a total Share Premium of EURO 2,404,902 (two million four hundred and four thousand nine hundred and two Euros)

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create and issue 11,262 (eleven thousand two hundred an sixty-two) new A1 shares each having a par value of EURO 1 (one Euro) and with a total Share Premium of EURO 1,114,938 (one million one hundred fourteen thousand nine hundred and thirty-eighty Euros)

Fourth resolution

All the new T1, T2 and A1 New Shares have been fully paid up by the sole shareholder IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft für Immobilien mbH, prenamed, by a contribution in kind.

The value of the contribution has been shown to the notary by a valuation certificate

Fifth resolution

As a consequence article 6.1 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:



"6.1. Share Capital. The Company's capital is set at EUR 152,180 (one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty Euro), represented by 152,180 (one hundred and fifty-two thousand one hundred and eighty) issued shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, consisting in: (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (individually, the "Ordinary Share", and together the "Ordinary Shares"), and (ii) 128,418 (one hundred and twenty-eight thousand four hundred and eighteen) tracker redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Tracker Shares" or "T Shares"), distributed in the following classes of shares: a) 103,626 (one hundred and three thousand six hundred and twenty-six) T1 Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T1 Shares") and b) 24,792 (twenty-four thousand seven hundred and ninety-two) T2 shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class T2 Shares") and 11,262 (eleven thousand and two hundred and sixty-two) A1 shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares")"arrange for payment of the subscription amount as well as the share premium."

Declaration

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day and hour named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Am sechsten Juli des Jahres zweitausendundelf.

Vor mir, Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

IST ERSCHIENEN

IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft für Immobilien mbH mit Geschaftssitz in Hamburg, (Deutschland), Fuhlentwiete 20355, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Hamburg, unter der Nummer HRB 108068,

hier vertreten durch Herrn Wayne Fitzgerald, Privatbeamter, mit Geschäftsadresse in L-1150 Luxemburg, 291 Route d'Arlon in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter privatschrift ausgestellt am 29. Juni 2011.

Die vorgenannte Vollmacht, die von der erschienenen Person sowie dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde für die Einreichung bei den Registrierbehörden beigefügt.

Die erschienene Partei, die wie oben erwähnt vertreten wird, hat den unterzeichnenden Notar gebeten folgendes zu beurkunden:

Die erschienene Partei ist der einzige Anteilinhaber der Gesellschaft "POERF HOLDCO No 1 S.à r.l." eingetragen im Luxemburger Handelsregister unter der Nummer B 158.002, mit Sitz in 291, route d'Arlon, L1150 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 483 vom 15. März 2011.

2) Das gezeichnete Kapital beträgt 15.000 Euro (fünfzehntausend Euro), aufgeteilt in 15.000 (fünfzehntausend) ausgegebene Geschäftsanteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro); diese Geschäftsanteile setzen sich zusammen aus (i) 12.500 (zwölftausendfünfhundert) gewöhnlichen Anteilen im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (einzeln jeweils "Gewöhnlicher Anteil" und zusammen "Gewöhnliche Anteile" genannt) sowie (ii) 2.500 (zweitausendfünfhundert) rückkaufbare Trackeranteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Trackeranteile" oder "T-Anteile" genannt), die sich aus folgenden Klassen zusammensetzen: a) 2.000 (zweitausend) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T1") und b) 500 (fünfhundert) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T2" genannt).

Die erschienene Partei, die wie oben erwähnt vertreten wird, erklärt über die zu treffenden Beschlüsse informiert zu sein und hat beschlossen über alle folgenden Tagesordnungspunkte abzustimmen:

Tagesordnung

- 1. Schaffung und Ausgabe von einhunderteintausend sechshundert sechsundzwanzig (101.626) neuen T1 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden T1 Anteile und mit einer totalen Prämie von zehn Millionen sechzigtausend neunhundertzweiundachtzig (10.060.982.-) Euro,
- 2. Schaffung und Ausgabe von vierundzwanzigtausend zweihundert zweiundneunzig (24.292) neuen T2 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden T2 Anteile und mit einer totalen Prämie von zwei Millionen vierhundertviertausend neunhundertzwei (2.404.902,-) Euro,



- 3. Schaffung und Ausgabe von elftausendzweihundertzweiundsechzig (11.262) neuen A1 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit einer totalen Prämie von einer Million einhundertvierzehntausend neunhundertachtunddreissig (1.114.938.-) Euro.
- 4. Zeichnung und totale Einzahlung der neuen Anteile und volle Einzahlung der Prämie durch den einzigen Anteilinhaber durch Einbringung von Sacheinlagen.
 - Abänderung von Artikel 6.1 der Satzung.

"Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf 152.180 Euro (einhundertzweiundfünfzigtausend einhundertachtzig Euro), aufgeteilt in 152.180 (einhundertzweiundfünfzigtausend einhundertachtzig) ausgegebene Geschäftsanteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro); diese Geschäftsanteile setzen sich zusammen aus (i) 12.500 (zwölftausendfünfhundert) gewöhnlichen Anteilen im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (einzeln jeweils "Gewöhnlicher Anteil" und zusammen "Gewöhnliche Anteile" genannt) sowie (ii) 128.418 (einhundertachtundzwanzigtausend vierhundertachtzehn) rückkaufbare Trackeranteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Trackeranteile" oder "T-Anteile" genannt), die sich aus folgenden Klassen zusammensetzen: a) 103.626 (einhundertdreitausend sechshundertsechsundzwanzig) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T1") und b) 24.792 (vierundzwanzigtausend siebenhundert zweiundneunzig) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T2" genannt) und 11.262 (elftausend zweihundertzweiundsechzig) A1-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse A1" genannt)

- 6. Genehmigung, Zeichnung und Zuteilung für den einzigen Anteilinhaber von Dokumenten welche nötig für die Erhöhung sind und die Zuteilung der Prämie.
- 7. Genehmigung und Ausführung der Dokumente und Urkunden für den einzigen Anteilinhaber sowie der Bevollmächtigte es für nötig findet um den Bschlüssen Wirkung zu verleihen.
 - 8. Verschiedenes.

Der einzige Gesellschafter fasst alsdann folfende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Schaffung und Ausgabe von einhunderteintausend sechshundert sechsundzwanzig (101.626) neuen T1 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden T1 Anteile und mit einer totalen Prämie von zehn Millionen sechzigtausend neunhundertzweiundachtzig (10.060.982.-) Euro wird beschlossen.

Zweiter Beschluss

Die Schaffung und Ausgabe von vierundzwanzigtausend zweihundert zweiundneunzig (24.292) neuen T2 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit denselben Rechten und Pflichten wie die bestehenden T2 Anteile und mit einer totalen Prämie von zwei Millionen vierhundertviertausend neunhundertzwei (2.404.902,-) Euro wird beschlossen.

Dritter Beschluss

Die Schaffung und Ausgabe von elftausendzweihundertzweiundsechzig (11.262) neuen A1 Anteilen mit einem Nennwert von je einem (1,-) Euro mit einer totalen Prämie von einer Million einhundertvierzehntausend neunhundertachtunddreissig (1.114.938.-) Euro wird beschlossen.

Vierter Beschluss

Alle neuen T1, T2 und A1 Anteile wurden komplett gezeichnet zusammen mit der Prämie durch eine Sacheinlage durch den einzigen Anteilinhaber IntReal International Real Estate Kapitalanlagegesellschaft.

Der Wert der Sacheinlage wurde dem Notar bestätigt durch ein Wertzertifikat.

Funfter Beschluss

Infolge wird Artikel 6.1 folgenden Wortlaut haben.

"Das Kapital der Gesellschaft beläuft sich auf 152.180 Euro (einhundertzweiundfünfzigtausend einhundertachtzig Euro), aufgeteilt in 152.180 (einhundertzweiundfünfzigtausend einhundertachtzig) ausgegebene Geschäftsanteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro); diese Geschäftsanteile setzen sich zusammen aus (i) 12.500 (zwölftausendfünfhundert) gewöhnlichen Anteilen im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (einzeln jeweils "Gewöhnlicher Anteil" und zusammen "Gewöhnliche Anteile" genannt) sowie (ii) 128.418 (einhundertachtundzwanzigtausend vierhundertachtzehn) rückkaufbare Trackeranteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Trackeranteile" oder "T-Anteile" genannt), die sich aus folgenden Klassen zusammensetzen: a) 103.626 (einhundertdreitausend sechshundertsechsundzwanzig) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T1") und b) 24.792 (vierundzwanzigtausend siebenhundert zweiundneunzig) T-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse T2" genannt) und 11.262 (elftausend zweihundertzweiundsechzig) A1-Anteile im Nennwert von je 1 Euro (einem Euro) (die "Anteile der Klasse A1" genannt)."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Kosten:

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten jeglicher Form, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf ungefähr fünftausendvierhundert Euro (€ 5.400,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englischen Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde, auf Ersuchen der erschienenen Partei, in englischer Sprache verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist der englische Text maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Fitzgerald et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juillet 2011. LAC/2011/31361. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103728/207.

(110117814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

EURX Zeta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099268/9.

(110113350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

EURX Zeta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099269/9.

(110113351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

EURX Zeta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.723.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099270/9.

(110113352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Extenso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.872.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099272/14.

(110112635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fintrentuno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.337.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011099279/13.

(110112616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Finexeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099278/10.

(110113019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fipertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.933.

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société tenu en date du 14 juillet 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, avenue Gaston Diderich, R.D.C. L-1420 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2011099280/14.

(110113117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099281/9.

(110112611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.



VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2657 du 20 novembre 2007.
 - Statuts modifiés par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1 $^{\rm er}$ juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1503 du 4 août 2009.

Il résulte de la lettre adressée à la société VRWAY COMMUNICATION S.A. en date du 1 ^{er} juin 2011, que Monsieur Mario TETTAMANTI a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 21 juin 2011.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société VRWAY COMMUNICATION S.A. tenue à Luxembourg en date du 21 juin 2011, que la personne suivante a été nommée comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Luigi STARACE, directeur commercial, demeurant Via Cabela n° 1, 6863 Besazio- Suisse.

Ce nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Pour la société VRWAY COMMUNICATION S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011102940/21.

(110116614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

First Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.264.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099282/14.

(110112632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

First Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.264.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099283/14.

(110112633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

First Donaim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.264.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 14 juillet 2011.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011099284/14.

(110112634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Florentin Stratégies, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

EXTRAIT

La convention de domiciliation du siège de la société FLORENTIN STRATEGIES S. A, situé au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.043 intervenue le 2 février 2010 a été dénoncée et prendra effet dès son dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2011099286/12.

(110113598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

FB Re S.A., Fortis Bank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du mardi 15 mars 2011

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

L'Assemblée décide de reconduire pour une durée d'un an le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude Weber jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2012 appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011099290/15.

(110112492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 66.174.840,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.293.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of June Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74.293 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 3 February 2000, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 373 of 24 May 2000 and last amended by a notarial deed enacted on 15 July 2010 and published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2023 of 29 September, 2010.

The meeting is presided by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, The Interpublic Group of Companies Inc., having its registered office at 1114 Avenue of the Americas, NY 10036, New York, United States, duly represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by the Sole Shareholder is



shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

- II. As it appears from the attendance list, the 1,102,914 (one million one hundred two thousand nine hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 60 (sixty Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

- 1. Waiving of notice rights;
- 2. Amendment of the corporate object clause of the Articles of Association of Company further to the abolishment of the law of 31 July 1929, so as to read as follows:

"The purpose of the Company, is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purpose."; and

3. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

As a consequence of the abolishment of the law of 31 July, 1929 as from 1 January 2011, it is resolved that the fourth paragraph of article three of the article of association of the Company be amended so that article 3 will now read as follows:

" Art. 3. The purpose of the Company, is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purpose."

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about EUR 1,400.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in

English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Interpublic Group of Companies Holding (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.293 (la «Société»), constituée suivant un acte notarié daté du 3 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 373 en date du 24 mai 2000 et dernièrement modifié par acte notarié du 15 juillet 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2023 du 29 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- L'associé unique de la Société, Interpublic Group of Companies Inc., ayant son siège social au 1114 Avenue of the Americas, NY 10036, New York, États-Unis, dûment représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique») et le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.102.914 (un million cent deux mille neuf cent quatorze) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 60 (soixante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été valablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

- 1. Renonciation aux droits de convocation;
- 2. modification de la clause d'objet social des statuts de la Société suite à l'abolition de la loi du 31 juillet 1929, pour lui pour lui donner la teneur suivante:
- «La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tous titres et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.
- La Société ne pourra exercer directement des activités de nature industrielle ni garder d'établissement commercial ouvert au public.
- La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
 - La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissment de son objet social.»; et
 - 3. Divers»

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée avant la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produit à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

En conséquence de l'abolition de la loi du 31 juillet 1929 à partir du 1 janvier 2011, il est décidé de modifier le quatrième paragraphe de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

- « **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tous titres et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.
- La Société ne pourra exercer directement des activités de nature industrielle ni garder d'établissement commercial ouvert au public.



La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles pour l'accomplissment de son objet social.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ EUR 1.500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31199. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011103561/147.

(110117726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Finomega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.203.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2011

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

Extrait sincère et conforme

Finomega S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2011099296/14.

(110112566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Finomega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Finomega S.A.

Signature

Référence de publication: 2011099297/12.

(110112567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Finpromotion International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 97.124.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011099298/10.

(110112673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Oil & Gas Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.317.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 7 juillet 2011 a renouvellé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIERE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011099491/18.

(110112550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Império Bonança - Companhia de Seguros S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.572.

Pour effet de registre, nous avons l'honneur de vos communiquer le changement d'adresse de la succursale au Grandduché de Luxembourg de Império Bonança - Companhia de Seguros, S.A., société anonyme avec siège social à Lisbonne, rua Alexandre Herculano, 53, qui sera dorénavant la suivante:

180, rte de Longwy (L-1940) Luxembourg.

Nous vous informons que l'ancien Mandataire Général, Mr. Francisco Pinto Soares, a cessé ses fonctions en 1999, lorsque le nouveau Mandataire Général, Mr. Gustavo Milheiro Aguiar Frazão, né le 26-06-1967, résidant au nr. 50, rue Charles Quint (L-2380) Luxembourg, adresse professionnelle n° 180, rte de Longwy (L-1940) Luxembourg, a repris ces fonctions en cette même année, soit le 01/04/1999. Nous vous prions de bien vouloir apporter cette modification au registre existant.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Império Bonança - Companhia de Seguros, S.A.

Succursale de Luxembourg

Gustavo Aguiar Frazão

Mandataire Général

Référence de publication: 2011103015/21.

(110116835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG en abrégé SC Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 34.266.

L'an deux mil onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme 'SUPERCONFEX LUXEMBOURG' en abrégé 'SC LUXEMBOURG', ayant son siège social à L-6117 Junglinster, Centre Commercial Langwies, Zone Industrielle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B numéro 34.266.

La société a été constituée par acte passé devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juin 1990, publié au Mémorial C, Receuil des Sociétés et Associations, numéro 484 de l'année 1990.



Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises; la dernière fois aux termes d'un acte passé par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 373 du 14 mars 2007

L'assemblée est présidée par Mr Claude DENOEL, demeurant à Halanzy.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, demeurant à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Claude DENOEL, précité.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que l'actionnaire unique présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de la liste de présence que les 2.500 actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Dérogation au projet de scission comme mentionné sis-dessous:
- A) Pour la SA 'Ace Fashion':
- La valeur des activités transférées = 677.020,29 EUR (au lieu de 681.660,00 EUR)
- Emission de 17.816 nouvelles actions (au lieu de 180).
- B) Pour la SA 'Surprise':
- La valeur des activités transférées = 779.848,33 EUR (au lieu de 779.800,00 EUR)
- Emission de 5.573 nouvelles actions (au lieu de 5.570). Approbation du projet de scission par absorption du 29 mars 2011 publié au Mémorial C numéro 647 du 6 avril 2011, modifié comme dit.
- 2. Renonciation par les actionnaires à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 paragraphe 1 (c) (d) et (e).
- 3. Constatation de la réalisation de la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.
- 4. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire de la société scindée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
 - 5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société scindée pendant le délai légal.
 - 6. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de déroger au projet de scission dont question ci-dessous comme suit:

- A) Pour la SA 'Ace Fashion':
- la valeur des activités transférées = 677.020,29 EUR (au lieu de 681.660,00 EUR);
- émission de 17.816 nouvelles actions (au lieu de 180);
- B) Pour la SA 'Surprise':
- La valeur des activités transférées = 779.848,33 EUR (au lieu de 779.800,00 EUR);
- émission de 5.573 nouvelles actions (au lieu de 5.570);

et approuve le projet de scission du 29 mars 2011 publié au Mémorial C numéro 647 du 6 avril 2011, sans restrictions.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires, renonce à l'application des articles 293, 294 (1), (2) et (4), et 295 paragraphe 1 (c) (d) et (e),

de sorte qu'il ne sera pas établi de rapport des conseils d'administration des sociétés participant à la scission, expliquant et justifiant du point de vu juridique et économique le projet de scission, ni de rapport de réviseur d'entreprises.

L'assemblée, réunissant l'ensemble des actionnaires, déclare que tous les autres documents requis par l'article 295 de la loi sur les sociétés telle que modifiée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de notre Société.

Troisième résolution

L'assemblée constate la réalisation de la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

100383



Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et commissaires de la société scindée pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société scindée seront conservés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.

Les résolutions de la présente assemblée sont prises sous la condition suspensive que les opérations de scission par apport aux entités absorbantes, soient également approuvées par les assemblées des entités absorbantes.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de EUR 2.000, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Denoel, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juillet 2011. LAC/2011/29943. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2011104759/90.

(110118465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Force One, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 58, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 153.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099304/9.

(110113661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fedelia S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-3858 Schifflange, 2, rue Denis Netgen.

R.C.S. Luxembourg B 162.118.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huitième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg.

FLEURIS FINANCE LIMITED, ayant son siège social à OMC Chambers, P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs des Iles vierges Britanniques sous le numéro IBC 1637969,

ici représentée par son administrateur et président Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et en vertu d'une procuration générale donnée le 10 juin 2011.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:



Titre I er . - Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de "FEDELIA S.à r.l."
 - Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Schifflange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet la commercialisation de tous produits ainsi que l'achat, la vente et la location de tout matériel d'exploitation dans le domaine commercial et industriel.

La société a également pour objet tous services commerciaux non règlementées par des lois ou réglementations spécifiques,

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet dans la mesure ou la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,00) chacune.
 - Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
 - Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. - Administration

- Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.
- L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.
- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. - Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. - Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ EUROS (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (EUR 1.100,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'Associé Unique, FLEURIS FINANCE LIMITED, précitée, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-3858 Schifflange, 2 rue Denis Netgen.
- 2. L'Associé unique désigne Frédéric DALLAMICAUX, dirigeant de société, né à Mont-Saint-Martin (France) le 21 novembre 1975 demeurant professionnellement au 2 rue Denis Netgen à L-3858 Schifflange, gérant unique ceci pour une durée illimitée à partir de ce jour.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique Monsieur Frédéric DAL-LAMICAUX, prénommé.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Abdelmajid Barkoukou, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juillet 2011. LAC / 2011 / 31389. Reçu 75.-



Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099293/120.

(110113563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Finadis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.186.

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de patrimoine familial FINADIS S.A., SPF, avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 30.186,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 201 du 21 juillet 1989,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1826 du 24 juillet 2008.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE-VINGT-ONZE (70.091) ACTIONS sans désignation de valeur nominale, pouvant exercer le droit de vote, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réduction du capital social à concurrence de neuf cent quarante-cinq mille sept cent vingt-deux euros et cinquante huit cents (EUR 945.722,58) pour le ramener de trois millions cent soixante-deux mille euros (EUR 3.162.000,-) à deux millions deux cent seize mille deux cent soixante-dix-sept euros et quarante-deux cents (EUR 2.216.277,42) par voie d'annulation de vingt-neuf mille neuf cent neuf (29.909) actions propres rachetées par la société en date du 29.10.2010.
- 2. Modification afférente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Le capital social est fixé à deux millions deux cent seize mille deux cent soixante-dix-sept euros et quarante-deux cents (EUR 2.216.277,42) représenté par soixante-dix mille quatre-vingt-onze (70.091) actions sans désignation de valeur nominale."

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social à concurrence de neuf cent quarante-cinq mille sept cent vingt-deux euros et cinquante huit cents (EUR 945.722,58) pour le ramener de trois millions cent soixante-deux mille euros (EUR 3.162.000,-) à deux millions deux cent seize mille deux cent soixante-dix-sept euros et quarante-deux cents (EUR 2.216.277,42) par voie d'annulation de vingt-neuf mille neuf cent neuf (29.909) actions propres rachetées par la société en date du 29 octobre 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article quatre (4) - premier (1 er) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1 er alinéa. "Le capital social est fixé à deux millions deux cent seize mille deux cent soixante-dix-sept euros et quarante-deux cents (EUR 2.216.277,42) représenté par soixante-dix mille quatre-vingt-onze (70.091) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7652. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011099295/58.

(110113478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Fizz Beverage S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011099300/14.

(110112617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

FLE Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.841.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 9 août 2010 sous la référence L100122612.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLE Finco S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011099301/15.

(110112926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

ZT General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 162.290.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Poland III S.à r.l., with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of being registered with the R.C.S. Luxembourg, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on July 12 th , 2011.

The prenamed proxy given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.



Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

- Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "ZT General Partner S.à r.l.".
- **Art. 3. Object.** The object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or in foreign companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise, be as a general partner, manager, director or otherwise.

The Company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form.

In a general fashion, the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000) represented by thirteen (13) shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

- 10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner. The single partner may transfer freely its shares.
 - 10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

- Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.
- **Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.



Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

- **Art. 15. Special majority matters.** The manager(s) may not adopt any resolution regarding the sale or acquisition of subsidiaries, as well as the exercise of the Company's voting rights in its capacity of shareholder of the Company's subsidiaries, without the affirmative vote of the sole partner, or as the case may be, by the affirmative vote of more than fifty per cent (50%) of the shares present or represented at the general meeting of partners.
- **Art. 16. Powers.** Each manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.
- **Art. 17. Events affecting the manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

- **Art. 18. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 19. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of any manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the managers, but only within the limits of such power.

Art. 20. General meeting of partners.

20.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

- **Art. 21. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power of-attorneys are attached to the minutes.
 - Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- **Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 24. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).



Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party ING PFCE Poland III S.à r.l. declares to subscribe the whole capital.

All the thirteen (13) shares have been fully paid up to the amount of one thousand euro (EUR 1,000) per shares by a contribution in cash of thirteen thousand euro (EUR 13,000).

As a result, the amount of thirteen thousand euro (EUR 13,000) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31 st, 2011.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

- 1. Resolved to set at one (1) the number of managers of the Company, to appoint IREIM Services Luxembourg PSF S. à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, registered at the Register de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under the number B 136.171, as manager of the Company for an unlimited duration and to entrust them with the powers set forth in article 16 of the articles of incorporation of the Company.
 - 2. Resolved to set the registered office at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Poland III S.à r.l., avec siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée conféré à Luxembourg, le 12 jullet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée « ne varietur»par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de « ZT General Partner S.à r.l.».
- **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, sociétés de personnes ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, société de personne ou entreprise, en tant qu'associé commandité, gérant, administrateur ou autre.



La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, comme par exemple des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000.- EUR) représenté par treize (13) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

- Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.
- Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
 - Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Majorités spéciales. Aucune résolution ne peut être adoptée par le(s) gérant(s) concernant la vente ou l'acquisition de toute filiale ainsi que l'exercice des droits de vote de la Société en sa capacité d'associé des filiales de la Société sans le vote favorable de l'associé unique, ou, le cas échéant, le vote favorable de plus de cinquante pour-cent (50%) des parts présentes ou représentées à l'assemblée générale des associés.



- Art. 16. Pouvoirs. Chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.
- **Art. 17. Evénements atteignant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

- **Art. 18. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

- 20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

- Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
 - Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

- **Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 26. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

La société comparante ING PFCE Poland III S.à r.l., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les treize (13) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de mille euros (1.000.- EUR) par part par un apport en liquide de treize mille euros (13.000.- EUR).

Le montant de treize mille euros (13.000.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.- EUR).



Disposition transitoire

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1). Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée IREIM Services Luxembourg PSF S. à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 136.171. Il a les pouvoirs prévus à l'article 16 des statuts de la Société.
 - 2. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. LAC/2011/32554. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011102954/303.

(110117538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Focha Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 74.747.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099302/10.

(110113018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Foncière de la Cote, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.460.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011099303/12.

(110113631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Garena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.740.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2789 du 18 décembre 2010.



Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Garena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099307/15.

(110112620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.013.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 mai 2011 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour MILLA S.A., société de gestion de patrimoine familial (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011099451/17.

(110112730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENPACT LUXEMBOURG S.à r.l.

Victor Guaglianone / Heather White

Manager / Manager

Référence de publication: 2011099309/13.

(110113354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GrandVes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011099312/13.

(110112619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.



Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Greenhouse Berlin I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011099313/12.

(110113030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Netif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 152.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 11 juillet 2011

La démission de Monsieur Mohammed KARA de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

NETIF S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011099478/16.

(110113488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Alimede Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.955,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde. R.C.S. Luxembourg B 128.645.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Alimede Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, having a share capital of EUR 12.955 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company) under number B 128.645. The Company was incorporated on 1 st December 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1550 on 25 July 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 12 November 2010 by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2816 on 22 December 2010.

There appeared:

1. Prelios S.p.A., a shareholding company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Piero e Albero Pirelli 25 20126 Milano, Italy, being the holder of 453,100 ordinary shares and 1,000 preferred equity stock certificates in the Company (Prelios);

Prelios is represented by Isabelle Moy, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and whose registered office is at with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.662, being the holder of 841,400 ordinary shares in the Company (GOII and together with Prelios, the Shareholders).



GO II is represented by Isabelle Moy, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at twelve thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 12,955.-) represented by one million two hundred ninety-four thousand and five hundred (1,294,500) ordinary shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each and one thousand (1,000) preferred equity stock certificates with a par value of one cent euro (EUR 0,01) each.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Creation of class A ordinary shares and class B ordinary shares and subdivision of the one million two hundred ninety four thousand and five hundred (1,294,500) existing ordinary shares into eight hundred and forty-one thousand four hundred (841,400) class A ordinary shares and four hundred and fifty-three thousand one hundred (453,100) class B ordinary shares; having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each;
- 3. Subsequent amendment of articles 5 and 10 of the articles of association of the Company in order to reflect the subdivision of the ordinary shares into class A and class B ordinary shares as specified under item 2. above;
- 4. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.
 - III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives this convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to subdivide the one million two hundred ninety four thousand and five hundred (1,294,500) existing ordinary shares into class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares) and class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares).

The Meeting resolves subsequently to reclassify (i) eight hundred and forty-one thousand four hundred (841,400) ordinary shares into Class A Ordinary Shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each and (ii) four hundred and fifty-three thousand one hundred (453,100) ordinary shares into Class B Ordinary Shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each.

As a result of the above reclassification, the shareholding in the Company is now as follows:

Shareholder	Number of	Number
Snarenoider	Ordinary Shares	of PESC
Prelios S.p.A	453,100 Class B Ordinary Shares	1,000 PESC
G.O. II Luxembourg One S.à r.l.	841,400 Class A Ordinary Shares	/

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above second resolution so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 12,955.-) represented by:

i. one million two hundred ninety four thousand and five hundred (1,294,500) ordinary shares in registered form with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up; divided into eight hundred and forty-one thousand four hundred (841,400) class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares») and four hundred and fifty-three thousand one hundred (453,100) class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares» and together with the Class A Ordinary Shares, the «Ordinary Shares»). The holder(s) of Class A Ordinary Shares are hereinafter individually referred to as a «Class A Ordinary Shareholder» and collectively to as the «Class B Ordinary Shareholder» and collectively to as the «Class B Ordinary Shareholders» and the Class A Ordinary Shareholder(s) together with the Class B Ordinary Shareholder(s) are hereinafter individually referred to as an «Ordinary Shareholder» and collectively as the «Ordinary Shareholders»; and



- ii. one thousand (1,000) preferred equity stock certificates with a par value of one cent euro (EUR 0,01) each, all subscribed and fully paid-up (the «PESCs»), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a «PESC Shareholder» and collectively to as the «PESC Shareholders».
- 5.2. The Ordinary Shares and the PESCs are hereinafter collectively referred to as the «Shares», and the «Shareholders» hereinafter refers collectively to the Ordinary Shareholders and the PESCs Shareholders, each a «Shareholder».
- 5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the PESCs (the «PESCs Share Premium Reserve Account») in euro (EUR), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the PESCs. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company which will only be distributable to PESCs Shareholders or to the benefit of PESCs Shareholders. The utilization of the PESCs Share Premium Reserve Account in order to cover any losses other than losses resulting from PESC Investments shall require the unanimous approval of all the Shareholders.

The reimbursement of the PESC Investment Amount shall be carried out in accordance with the provisions below.

Redemption or acquisition of the PESCs by the Company

- 5.4. Provided that the Company has sufficient distributable amounts in accordance with the Law, within thirty (30) days from receiving any distribution on the PESC Investments, the Company shall use all amounts so received in the following way:
- i. first, to pay as interim dividends the outstanding PESC Coupon Entitlements (relating to current and previous years not yet paid);
- ii. second, upon request from the PESC Shareholders to the Company to that effect, to pay with the remaining amount after payment of outstanding PESC Coupon Entitlements, to purchase a number of PESC equal to such remaining amount divided by the PESC Redemption Price.
- 5.5. The redemption of the PESCs by the Company will be made with the amounts remaining as set forth in 5.4. (ii) above, as reasonably determined by the board of managers of the Company within thirty (30) days from the redemption request by the PESC Shareholders or, in the absence of such determination, by an independent expert.
 - 5.6. The PESCs redeemed by the Company:
- i. will be kept in portfolio by the Company as long as they have not been cancelled by resolution of a general meeting of Shareholders according to Article 14 herein;
- ii. an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which can not be distributed to the shareholders except in the event of a reduction in the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves for so long as PESCs redeemed are kept by the Company;
 - iii. the rights attached to the PESCs will be suspended until cancellation.

Consideration payable to PESC Shareholder(s) on redemption or acquisition

- 5.7. The PESC Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their PESCs by the Company under Article 5.4., shall be entitled to receive an amount equal to Euro 2.500 for each PESC (the «PESC Redemption Price»).
- 5.8. Any amendment to these Articles affecting the rights or entitlements of the PESCs shall require the unanimous approval of the Shareholders.
- 5.9 In case of an increase in the share capital by way of issuance of Ordinary Shares, the Ordinary Shares shall be offered on a pre-emptive basis to the Ordinary Shareholders in the proportion of the share capital represented by their Ordinary Shares. The Class A Ordinary Shareholders shall have a pro rata preferential subscription right to subscribe to Class A Ordinary Shares and likewise the Class B Ordinary Shareholders shall also have a pro rata preferential subscription right to subscribe to Class B Ordinary Shares unless the relevant Ordinary Shareholders waive their preferential subscription rights."

The Meeting resolves to amend article 10 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by a board of five (5) managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

The managers shall be elected by the Shareholders at the general meeting of the Shareholders.

At all times, the Class A Ordinary Shareholder(s) shall be entitled to representation on the board of managers by three managers (the A Managers) and Class B Ordinary Shareholder(s) shall be entitled to representation on the board of managers by two managers (the B Managers)."

Fourth resolution

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the subdivision and reclassification of the ordinary shares into class A ordinary shares and class B ordinary shares as per the second resolution above in the Company's share register of the Company and to see to any



formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette au Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Alimede Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.955 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.645 (la Société). La Société a été constituée le 1 er décembre 2006 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 1550 le 25 juillet 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 12 novembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 2816 daté du 22 décembre 2010.

Ont comparu:

3. Prelios S.p.A, un partenariat de droit italien, ayant son siège social à Via Piero e Albero Pirelli 25, à 20126 Milan, en Italie, détenteur de 453.100 parts sociales ordinaires et de 1.000 preferred equity stock certificates de la Société (Prelios);

Prelios est représenté par Isabelle Moy, avocat, residant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

- 4. G.O. II Luxembourg One S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit du Grand-Duché de Luxembourg, sise au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.662, détentrice de 841.400 parts sociales ordinaires de la Société (GOII et avec Prelios, les Associés).
 - GO II est représentée par Isabelle Moy, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte points suivants:

I. que les Associés représentent l'intégralité du capital social souscrit et émis de la Société, établi au montant de douze mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 12.955) représenté par un million deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents (1.294.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et par mille (1.000) preferred equity stock certificates d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Création de parts sociales ordinaires de classe A et de parts sociales ordinaires de classe B, et subdivision des un million deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents (1.294.500) parts sociales ordinaires existantes de la Société en huit cent quarante et un mille quatre cents (841.400) parts sociales ordinaires de classe A et en quatre cent cinquante-trois mille cent (453.100) parts sociales ordinaires de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- 3. Modification consécutive des articles 5 et 10 des Statuts de la Société afin d'y refléter la subdivision des parts sociales ordinaires en parts sociales ordinaires de classe A et de classe B, comme mentionné au point 2. ci-dessus;
- 4. Modification du registre d'associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à la modification dudit registre d'associés.
 - III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de subdiviser les un million deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents (1.294.500) parts sociales ordinaires existantes de la Société en parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et en parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B).

L'Assemblée décide par conséquent de procéder à la nouvelle classification de (i) huit cent quarante et un mille quatre cents (841.400) parts sociales ordinaires en Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de (ii) quatre cent cinquante-trois mille cent (453.100) parts sociales ordinaires en Parts Sociales Ordinaires de Classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

En conséquence de cette nouvelle classification, l'actionnariat de la Société est désormais le suivant:

Associé	Nombre de	Nombre
	Parts Sociales Ordinaires	de PESC
Prelios S.p.A	453.100 Parts Sociales Ordinaires de Classe B	1.000 PESC
G.O. II Luxembourg One S.à r.l	841.400 Parts Sociales Ordinaires de Classe A	1

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est établi au montant de douze mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 12.955) représenté par:

I. un million deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents (1.294.500) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un centime d'euro chacune, souscrites et libérées intégralement, et divisées en huit cent quarante et un mille quatre cents (841.400) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et en quatre cent cinquante-trois mille cent (453.100) parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B), les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires de Classe B étant ensemble désignées comme les Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Classe A seront individuellement désignés comme un Associé de Classe B, et collectivement comme les Associés de Classe B, et collectivement comme les Associés de Classe B. Les Associés de Classe A et les Associés de Classe B sont individuellement désignés comme un Associé Ordinaire, et collectivement comme les Associés Ordinaires; et

II. mille (1.000) preferred equity stock certificates ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacun, tous souscrits et libérés entièrement (les PESCs), et pouvant être rachetés conformément aux présents Statuts. Les détenteurs de PESCs sont individuellement désignés comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC.

- 5.2. Les Parts Sociales Ordinaires et les PESCs sont désignés collectivement comme les Parts Sociales, et les Associés mentionnés ci-après désignent collectivement les Associés Ordinaires et les Associés PESC, chacun étant un Associé.
- 5.3. La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour les PESCs (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCs) en euros (EUR), sur lequel sera enregistré le montant ou la valeur de toute prime versée relativement aux PESCs. Les montants ainsi enregistrés constitueront des réserves librement distribuables de la Société, ne pouvant être distribuées qu'aux Associés PESC ou à leur bénéfice. L'utilisation du Compte de Réserve de Prime d'Emission des PESCs en vue de couvrir toutes les pertes autres que celles engendrées par les Investissements PESC requerra l'approbation à l'unanimité des Associés.

Le remboursement du Montant d'Investissement PESC sera opéré selon les modalités ci-dessous:

Rachat ou acquisition de PESCs par la Société

- 5.4. Sous réserve de disponibilité pour la Société de montants distribuables suffisants conformément à la Loi, dans les trente (30) jours suivant la réception de toute distribution relative aux Investissements PESC, la Société utilisera tous les montants ainsi reçus de la manière suivante:
- (i) premièrement, afin de payer les Droits aux Coupons PESC comme dividendes intérimaires (relatifs aux années en cours et précédentes et non encore versés);
- (ii) deuxièmement, à la demande des Associés PESC à la Société, afin de payer le montant restant après versement des Droits aux Coupons PESC, en vue d'acheter un nombre de PESC égal au montant restant divisé par le Prix de Rachat de PESC.



- 5.5. Le rachat des PESCs par la Société sera effectué au moyen des sommes restantes conformément au point 5.4. (ii) ci-dessus, ainsi qu'il sera déterminé raisonnablement par le conseil de gérance de la Société dans les trente (30) jours à compter de la demande de rachat par les Associés PESC ou, en l'absence d'une telle détermination, par un expert indépendant.
 - 5.6. Les modalités suivantes s'appliquent aux PESCs rachetés par la Société:
- (i) Les PESCs rachetés par la Société seront conservés dans le portefeuille de la Société tant qu'ils n'auront pas été annulés en vertu d'une résolution d'une assemblée générale des Associés conformément à l'Article 14 ci-dessous;
- (ii) Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut, le pair comptable, de toutes les parts sociales rachetées doit être incorporé dans une réserve ne pouvant pas être distribuée aux associés, sauf en cas de réduction de capital; la réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital social souscrit au moyen d'une capitalisation des réserves tant que les PESCs rachetés seront conservés par la Société;
 - (iii) Les droits liés aux PESCs seront suspendus jusqu'à l'annulation.

Montant dû aux Associés PESC en cas de rachat ou d'acquisition

- 5.7. En échange du rachat ou de l'acquisition de leurs PESCs par la Société en vertu de l'Article 5.4 ci-dessous, les Associés PESC recevront un montant égal à Euro 2.500 par PESC (le Prix de Rachat de PESC).
- 5.8. Toute modification des présents Statuts portant sur les droits des PESCs requerra l'approbation unanime des Associés.
- 5.9 En cas d'augmentation de capital social par voie d'émission de Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Ordinaires seront proposées sur la base de la préemption aux Associés Ordinaires, proportionnellement au capital social représenté par leurs Parts Sociales Ordinaires. Les Associés Ordinaires de Classe A disposeront d'un droit de souscription préférentiel proportionnel pour souscrire à des Parts Sociales Ordinaires de Classe B disposeront d'un droit de souscription préférentiel proportionnel pour souscrire à des Parts Sociales Ordinaires de Classe B sauf si les Associés Ordinaires concernés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.»

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts de façon à lui faire adopter la teneur suivante:

« Art. 10. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, en vertu d'une résolution des Associés.

Les gérants sont élus par les Associés à l'assemblée générale des Associés.

A tous moments, les Associés Ordinaires de Classe A peuvent se faire représenter au conseil de gérance par trois gérants (les Gérants A) et les Associés Ordinaires de Classe B peuvent se faire représenter au conseil de gérance par deux gérants (les Gérants B).»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et d'accorder pouvoir à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription au registre d'associés de la subdivision et de la reclassification des parts sociales ordinaires en parts sociales ordinaires de classe A et en parts sociales ordinaires de classe B, en vertu de la deuxième résolution cidessus, et afin de procéder à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Moy, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 er juillet 2011. Relation: EAC/2011/8609. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100799/301.

(110115792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.



Griffin Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011099314/11.

(110112657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Gecomad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 4, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 49.972.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011099317/10.

(110113250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Retail Equity Holding Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.063.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, entrepreneur, demeurant au 22, Rue Beaujon à F-78009 Paris, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011099556/17.

(110112840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

OtterBox Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.861.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2011

- 1. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
- 2. Mlle Adela IANCU, administrateur de sociétés, née le 8 décembre 1983 à Ploiesti (Roumanie), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OtterBox Luxembourg SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011099485/16.

(110112482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.



Fondation Home Saint Jean.

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzbierg.

R.C.S. Luxembourg G 87.

Bilan au 31 décembre 2007

ACTIF	31/12/2007	31/12/2006
Caisse	404,10 €	856,78 €
CCP et comptes-courants	2 287,04 €	984,07 €
Livret d'épargne	6 602,30 €	9 143,14 €
Terrains y compris frais d'acte	48 978,97 €	48 978,97 €
Matériel et Immeuble	845 466,11 €	838 995,60 €
Locations chalet à reçevoir	1 469,17 €	704,00 €
Autres actifs	402,61€	
Total Actif	905 610,30 €	899 662,56 €
PASSIF	31/12/2007	31/12/2006
Acomptes reçus locations chalets	300,00 €	800,00 €
Réductions de valeurs	235 044,16 €	195 014,17 €
Apport guides et scouts St Jean	268 758,98 €	268 758,98 €
Fonds Home St Jean	341 662,97 €	375 222,45 €
Avoirs propres au 1 er janvier	59 866,96 €	59 055,28 €
Autres passifs	110,00 €	
Résultat de l'exercice	-132,77 €	811,68 €
Total Passif	905 610,30 €	899 662,56 €
Porton at Profits au 21 décembre 2007		
Pertes et Profits au 31 décembre 2007		
Pertes et Profits au 31 décembre 2007 PRODUITS	2007	2006
PRODUITS		
PRODUITS Dons	. 954,28 €	1 494,87 €
PRODUITS Dons	. 954,28 € . 210,14 €	1 494,87 € 151,81 €
PRODUITS Dons	. 954,28 €. 210,14 €. 11 290,63 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 €
PRODUITS Dons	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 €
PRODUITS Dons	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € 2007	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € . 2007 . 67,44 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES Frais de bureau Assurances Frais de banque	 954,28 € 210,14 € 11 290,63 € 14,05 € 33 559,48 € 46 028,58 € 2007 67,44 € 1 420,36 € 71,30 € 	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 € 1 389,75 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES Frais de bureau Assurances Frais de banque Frais d'exploitation chalet	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € . 2007 . 67,44 € . 1 420,36 € . 71,30 € . 4 464,36 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 € 1 389,75 € 70,38€ 6 380,06 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES Frais de bureau Assurances Frais de banque Frais d'exploitation chalet Réductions de valeur	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € . 2007 . 67,44 € . 1 420,36 € . 71,30 € . 4 464,36 € . 40 029,99 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 € 1 389,75 € 70,38€ 6 380,06 € 39 382,98 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES Frais de bureau Assurances Frais de banque Frais d'exploitation chalet Réductions de valeur Autres frais généraux	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € . 2007 . 67,44 € . 1 420,36 € . 71,30 € . 4 464,36 € . 40 029,99 € . 107,90 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 € 1 389,75 € 70,38€ 6 380,06 € 39 382,98 € 33,35 €
PRODUITS Dons Subsides Intérêts créditeurs Locations Recettes diverses Reprise du fonds Home St Jean Total Produits CHARGES Frais de bureau Assurances Frais de banque Frais d'exploitation chalet Réductions de valeur	. 954,28 € . 210,14 € . 11 290,63 € . 14,05 € . 33 559,48 € . 46 028,58 € . 2007 . 67,44 € . 1 420,36 € . 71,30 € . 4 464,36 € . 40 029,99 € . 107,90 €	1 494,87 € 151,81 € 14 245,85 € 200,00 € 32 050,67 € 48 143,20 € 2006 75,00 € 1 389,75 € 70,38€ 6 380,06 € 39 382,98 € 33,35 € 47 331,52 €

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du jeudi, 20 mars 2008.

Nico PICARD Président

Référence de publication: 2011103503/48.

(110117468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.



Hardt Group Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 110.966.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 30 juin 2011:

Les mandats des personnes suivantes ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016:

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- DDr. Alexander Schweickhardt, né le 14 janvier 1965 à Klagenfurt (Autriche), avec adresse professionnelle à Stubenring 18, A-1010 Vienne, Autriche, administrateur
- Mirko Dietz, né le 20 octobre 1975, à Goeppingen (Allemagne), avec adresse professionnelle à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- Stefan Henrich, né le 25 mars 1967 à Frankfurt/Main (Allemagne), avec adresse professionnelle à 42 Berkeley Square, London W1J 5AW, Grande-Bretagne, administrateur
- Esther Raudszus, née le 11 décembre 1975 à Wegberg (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg
- Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne), avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Signature Un mandataire

...

Référence de publication: 2011103008/25.

(110116715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Kalyna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 161.989.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth day of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Sandrine VIGANO, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on 29 June 2011.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Kalyna S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in



particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

- Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.
- **Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 14. Single manager/board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary,



who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manger may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10 th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.



- **Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.
 - Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- **Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

- **Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10 th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2011.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1. to set at one (1) the number of managers of the Company
- 2. to appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
 - 3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.



Suit la version française:

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),

ici représentée par Madame Sandrine VIGANO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 29 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Kalyna S.à r.l.
- Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.
- Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.



Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

- Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.
- Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

- Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.
- **Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.



Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

- Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.
- Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

- 20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

- **Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
 - Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

- Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 2. Est nommée gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)
 - 3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Vigano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2011. LAC/2011/31229. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096932/376.

(110109657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099318/10.

(110112968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Gefinor S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 8.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099320/10.

(110112963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GEFS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.001,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 157.750.

EXTRAIT

Suite au changement du nom de la rue "Parc d'Activité Syrdall", le siège social de la Société se trouve désormais au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEFS Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011099321/14.

(110112942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

DB Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.237.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.380.

Im Jahre zweitausendelf, am einundzwanzigsten Juni,

erschien vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit mit Amtssitz in Luxemburg,

DB Valoren S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 111.379 (die "Gesellschafterin"),

vertreten durch Herrn Dr. Herbert Schäffner, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg und durch Herrn Lutz Robra, Geschäftsführer, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterin, vertreten wie oben erwähnt, hat den Notar aufgefordert, Folgendes festzuhalten.

Die Gesellschafterin ist die Alleingesellschafterin der unter dem Namen DB Equity S.à r.l. und unter Nummer B 111.380 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragenen Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde des amtierenden Notars vom 13. Oktober 2005, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 293 vom 9. Februar 2006 veröffentlicht worden ist, mit Gesellschaftssitz in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, und einem Stammkapital von Euro fünf Milliarden dreihundertneunundsiebzig Millionen (EUR 5.379.000.000,-) (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt abgeändert worden gemäß notarieller Urkunde des amtierenden Notars vom 10. Januar 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 867 am 2. Mai 2011.

Die Gesellschafterin erklärt, ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung:

- 1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von Euro achthundertachtundfünfzig Millionen (EUR 858.000.000,-), um das bestehende Stammkapital von Euro fünf Milliarden dreihundertneunundsiebzig Millionen (EUR 5.379.000.000,-), eingeteilt in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils Euro achthundertfünfzehn (EUR 815,-), auf Euro sechs Milliarden zweihundertsiebenunddreißig Millionen (EUR 6.237.000.000,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um Euro einhundertdreißig (EUR 130,-) auf Euro neunhundertfünfundvierzig (EUR 945,-).
- 2. Abänderung von Artikel 5, Absatz 1, der Satzung der Gesellschaft, entsprechend dem gemäß Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschluss.
- 3. Vollmachterteilung an das Geschäftsführungsgremium zwecks Umsetzung des unter Tagesordnungspunkt 1) gefassten Beschlusses.
 - 4. Verschiedenes.

Die Gesellschafterin hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft um einen Betrag von Euro achthundertachtundfünfzig Millionen (EUR 858.000.000,-) um das bestehende Stammkapital von Euro fünf Milliarden dreihundertneunundsiebzig Millionen (EUR 5.379.000.000,-), eingeteilt in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils Euro achthundertfünfzehn (EUR 815,-), auf Euro sechs Milliarden zweihundertsiebenunddreißig Millionen (EUR 6.237.000.000,-) zu erhöhen, und zwar mittels Erhöhung des Nennwertes eines jeden Gesellschaftsanteils um Euro einhundertdreißig (EUR 130,-) auf Euro neunhundertfünfundvierzig (EUR 945,-).

Die Gesellschafterin erklärt durch ihre ordnungsgemäß bestellten Bevollmächtigten den für die Erhöhung des Nennwertes der Gesellschaftsanteile erforderlichen Gesamtbetrag in Höhe von Euro achthundertachtundfünfzig Millionen (EUR 858.000.000,-) durch Bareinlage einzuzahlen.

Der Nachweis dieser Einzahlung durch die Gesellschafterin zugunsten der Gesellschaft ist dem amtierenden Notar erbracht worden.

100412



Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt infolge des obigen ersten Beschlusses, Artikel 5, Absatz 1, der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 5. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt Euro sechs Milliarden zweihundertsiebenunddreißig Millionen (EUR 6.237.000.000,-) und ist in sechs Millionen sechshunderttausend (6.600.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils Euro neunhundertfünfundvierzig (EUR 945,-) eingeteilt, die sämtlich vollständig eingezahlt sind.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt, dem Geschäftsführungsgremium der Gesellschaft Vollmacht zur Umsetzung der vorangehenden Beschlüsse zu erteilen. Das Geschäftsführungsgremium ist dazu ermächtigt, alle mit dieser Kapitalerhöhung verbundenen notwendigen oder sachdienlichen Maßnahmen zu treffen.

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf sechstausendvierhundert Euro (EUR 6.400) geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde durch den Notar gegenüber den ihm nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Vertretern der erschienenen Gesellschafterin, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H. Schäffner, L. Robra, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28992. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 18. Juli 2011.

Référence de publication: 2011100098/74.

(110114578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.832.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099323/10.

(110113169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Gestador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 18.014.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099324/10.

(110113388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.596.

Les comptes annuels pour la période du 11 janvier 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099326/12.

(110113647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GFI Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.262.367,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.595.

Les comptes annuels pour la période du 11 janvier 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099327/12.

(110113648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Green Life Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 76.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011099336/10.

(110112938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Jeurggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.760.

L'an deux mil onze, le vingt-deux juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Jeurggen» ayant son siège social à 115, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 215 du 20 février 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 196 du 29 janvier 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 122.760.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sarah GASSER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Changement de la date d'assemblée générale annuelle.
- 2.- Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts
- 3.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et en conséquence de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts comme suit:

« Art. 8. (première phrase). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à onze heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 800.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. WEILER, S. GASSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. Relation: LAC/2011/28940. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbre aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2011102336/60.

(110116088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Gemini Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 162.101.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Bert Quatacker, indépendant secteur moto, né le 12 juin 1978, à Sint-Niklaas, Belgique, demeurant au 31 Kleine Gentstraat, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique).
- 2) Madame Patrizia Venanzuola, indépendant institutrice de langues et traducteur, née le 20 juin 1972, à Terni, Italie, demeurant au 31 Kleine Gentstraat, B-9051 Sint-Denijs-Westrem (Belgique).

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont déclaré vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'achat et la production, vente, l'import et l'export, la commission, le courtage, l'agence et la représentation de produits et de services du et pour le secteur des sports, des loisirs, motocycliste, automobile, initialement et principalement pour le secteur des motocyclettes.



Le gérant pourra également établir à l'étranger des succursales, des filiales, des sièges administratifs, des sociétés d'exploitation, des agences, des bureaux et des dépôts.

La société pourra réaliser toutes opérations commerciales, industrielles et financiers pour son propre compte, favorisant directement ou indirectement son objet à l'étranger.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de «GEMINI TRADING S.à r.l.».
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La durée de la Société est indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un (1,-) euro (EUR) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles sont toujours librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés. Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre V.- Dissolution

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.



Titre VI.- Dispositions générales

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

1) Monsieur Bert QUATACKER, préqualifié, sept mille deux cent quatre-vingt-dix parts sociales	7.290
2) Madame Patrizia VENANZUOLA., préqualifiée, cinq mille deux cent dix parts sociales	5.210
Total: douze mille cing cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle:
 - Monsieur Bert QUATACKER, préqualifié.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation à faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: B. Quatacker, P. Venanzuola et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juillet 2011. LAC/2011/31627. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099322/110.

(110112869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

GFI Group Services Lux Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.020.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.207.

Les comptes annuels pour la période du 27 janvier 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099328/12.

(110113646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck